

# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## Mot de bienvenue du Consul général

Chères Lectrices,  
Chers Lecteurs,

Notre deuxième lettre d'information de 2013 touchera un certain nombre de thèmes de l'actualité de ces dernières semaines, qui, nous espérons, pourront vous intéresser, comme par exemple: la Convention franco-suisse sur les successions qui suscite actuellement beaucoup d'interrogations au sein de la communauté suisse résidente en France.

La Suisse n'est pas, après les exploits d'Alinghi, uniquement *une puissance maritime*, mais elle est également très présente dans le domaine spatial. Elle assure en effet avec le Luxembourg, la coprésidence du Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne (ESA). Découvrez cette facette peu connue de la Suisse dans les étoiles. Dans le domaine des énergies renouvelables, un projet très séduisant nous montre de façon saisissante les capacités d'innovation de la Suisse. La nouvelle et passionnante aventure de l'avion solaire *Solar Impulse* qui va traverser les Etats-Unis d'Amérique par étapes est, en effet, une ultime démonstration de cette ouverture d'esprit.

Notre pays soutient activement, depuis sa fondation en 1863, le Comité international de la Croix Rouge. Le CICR commémorera en 2013 – 2015 toute une série d'anniversaires. C'est la plus ancienne organisation humanitaire existante!

Le traditionnel congrès de l'Union des Associations des Suisses de France (UASF) s'est déroulé cette année du 26 au 29 avril à Lyon. C'était également l'occasion pour élire les représentants des délégués de la communauté des Suisses de France au Conseil des Suisses de l'étranger (CSE). Au cours de l'Assemblée Générale du samedi 27 avril, 19 candidats avaient postulés pour les 12 postes à pourvoir en France (dont 2 postes pour la circonscription de Strasbourg). Je félicite tous les délégués de leur élection et en particulier les élus de l'arrondissement consulaire de Strasbourg: **Monsieur Patrick Leu** et **Madame Françoise Millet-Leroux**. Leur travail en faveur de nos concitoyens de France est fort apprécié.

Pour conclure, je vous rappelle que les Sociétés suisses de notre arrondissement consulaire peuvent utiliser la lettre d'information pour communiquer avec nos compatriotes afin de mieux se faire connaître et d'augmenter leur degré de visibilité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce deuxième bulletin d'information.

Marzio Tartini



# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## Convention franco-suisse sur les successions

### Les faits :

- La convention contre les doubles impositions en matière de succession qui lie actuellement la France à la Suisse date de 1953. En 2011, la France a fait part à la Suisse de son intention de résilier cet accord car, d'une part, celui-ci ne correspondait plus à sa politique conventionnelle dans ce domaine et, d'autre part, le régime en vigueur aboutit parfois à des situations de double non-imposition. Hormis l'Allemagne avec laquelle elle a signé une nouvelle convention en 2006, la France ne conclut plus de conventions de ce type.
- La Suisse a pour sa part estimé qu'un vide conventionnel comportait des risques (risques de double imposition, absence de sécurité juridique et contribuables exposés à l'évolution du droit interne des deux Etats contractants). Elle a donc jugé préférable de négocier un nouveau texte.
- Le projet de convention révisée a été paraphé le 5 juillet 2012 et le texte a été soumis à une procédure d'audition. Suite aux réactions très négatives des cantons latins face au projet, Berne a cherché des solutions avec Paris. La taxation des héritiers suisses vivant en France constitue le plus gros point noir du point de vue des cantons opposés au projet.
- La France s'est déclarée prête à apporter des améliorations techniques au texte. Pour l'heure, les deux pays sont toujours en discussion.
- Il reviendra au Conseil fédéral de décider ou non de la signature du texte lorsque les propositions françaises lui auront été soumises. Après signature, le texte devra ensuite être approuvé par les Parlements des deux Etats.
- La convention actuelle, qui peut être dénoncée par les deux parties avec un préavis de six mois, s'applique en tout cas jusqu'à fin 2013. La prochaine échéance sera donc le 30 juin 2013.

### Le projet de nouvelle convention prévoit des modifications suivantes :

**Biens immobiliers:** Les biens immobiliers détenus directement sont soumis au même régime que dans la convention actuelle (taxation dans l'Etat où les biens se situent). En revanche, les actions de sociétés immobilières sont désormais imposées comme des immeubles détenus directement, c'est-à-dire dans l'Etat où se trouvent les biens immobiliers. A noter que cette solution (transparence de la société) est également suivie par un certain nombre de cantons suisses dans le domaine de l'impôt sur les gains immobiliers.

**Domicile des héritiers:** Lorsque les héritiers d'une personne domiciliée en Suisse résident en France au moment du décès de celle-ci, les héritiers sont imposés en France, mais seulement à condition d'avoir résidé en France durant un certain nombre d'années avant d'hériter. La France doit toutefois déduire les impôts que les héritiers paient éventuellement en Suisse. Cette compétence subsidiaire d'imposition de l'Etat de domicile des héritiers est par ailleurs aussi prévue par les commentaires au modèle de convention de l'OCDE. Avec la convention actuellement en vigueur, seul le domicile du défunt est déterminant.

**Biens meubles corporels:** La convention révisée donne le droit à la France d'imposer des biens meubles corporels situés en France et détenus par un défunt domicilié en Suisse. Actuellement, la convention se limite aux « meubles meublants » (tables, lits, tableaux, etc.) et aux objets et collections d'art. La révision élargit l'assiette d'imposition: les lingots d'or, les bijoux ou les pierres précieuses sont par exemple soumis à taxation.

Les biens incorporels, tels que les titres financiers ou les comptes bancaires, ne peuvent cependant pas être imposés en France dans ce cas de figure et restent imposables au dernier domicile suisse du défunt.

(Source: Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI))

# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## Thèmes d'actualité

### CICR : 150 ans de partenariat avec la Confédération

Protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés, leur porter assistance et prévenir la souffrance par la promotion du droit international humanitaire et de ses principes: voilà la mission du Comité international de la Croix (CICR)

La Confédération soutient le Comité International de la Croix fondation, il y a 150 ans, dans sa mission d'assistance et de protection des victimes de conflits armés. En 2013, le CICR a reçu 114,5 millions de CHF de la Suisse, ce qui représente environ un tiers du budget de l'aide humanitaire de la Confédération.

Fondé en 1863 à l'initiative du genevois Henri Dunant ancienne organisation humanitaire existante. Aujourd'hui, le CICR est présent dans quelque 80 pays et compte environ 12.000 collaborateurs partout dans le monde. L'aide humanitaire de la Confédération entretient une relation privilégiée avec cet acteur clé.

En 2013 et 2014, le CICR commémorera une série d'anniversaires: 150 ans du CICR (17.02.2013), 150 ans de la première Conférence internationale qui créa le concept des sociétés nationales (23.10.2013), 150 ans de la 1<sup>ère</sup> Genève (22.08.2014), 100 ans de l'Agence internationale des prisonniers de guerre (21.08.2014), sous le thème «commémorations sont l'occasion de faire le point sur l'histoire et l'évolution du CICR ainsi que sur l'action humanitaire et ses défis actuels.

La Suisse et le CICR défendent les mêmes valeurs, la principale étant la protection des victimes civiles des conflits armés et des personnes les plus vulnérables. A cette occasion, la Suisse réaffirme son soutien au CICR, tant au niveau opérationnel que financier.

(Source:[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Cooperation\\_multilaterale/institutions\\_internationales/CICR\\_Croix\\_Rouge](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Cooperation_multilaterale/institutions_internationales/CICR_Croix_Rouge))

**150** ans  
d'action humanitaire

# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## La Suisse, puissance spatiale

La Suisse est une puissance spatiale. Bien plus grande que ce que la taille du pays peut laisser croire. Elle assure d'ailleurs, avec le Luxembourg, la coprésidence du Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne (ESA).

L'espace, la Suisse y est depuis le temps des pionniers. Lorsqu'en juillet 1969, Neil Armstrong et Buzz Aldrin marchent sur la Lune, la première expérience qu'ils y déploient est une voile solaire qui va capturer des particules émises par notre étoile. Elle a été conçue à l'Université de Berne, la même qui 43 ans plus tard vient de recevoir le feu vert de l'ESA pour CHEOPS, télescope spatial qui va traquer des exoplanètes déjà détectées depuis le sol.

**Membre fondateur**, de l'ESA, la Suisse a participé depuis 1975 à la plupart de ses missions. Sa contribution annuelle de 150 millions de francs revient pour l'essentiel au pays sous forme de commandes industrielles. En tout, le secteur spatial suisse (qui travaille aussi pour les Américains et pour les Russes) «pèse» 200 millions de chiffres d'affaires annuel et fournit un emploi direct à plus de 800 personnes.

La **recherche spatiale suisse** est à pointe dans plusieurs domaines, comme les horloges atomiques de Galileo, ou les instruments qui servent à détecter les exoplanètes. C'est en Suisse qu'ont été construits les deux HARPS, spectrographes les plus précis au monde, et que sera construit le télescope spatial CHEOPS. Et le Swiss Space Center, basé à l'EPFL, a été promu au rang de centre de compétence de l'ESA pour les nanotechnologies.

L'**industrie spatiale suisse** est un des leaders mondiaux des coiffes qui protègent les satellites lors du lancement des fusées. Elle fabrique également les châssis des vaisseaux de transport automatiques ATV qui ravitaillent la Station spatiale internationale, mais aussi des engins de manutention au sol, des capteurs de vibrations pour les fusées, des moteurs pour les Rovers américains qui roulent à la surface de Mars et bien d'autres choses encore.

Actuellement, les dernières phases d'intégration du quatrième cargo spatial du type ATV (Automated Transfer Vehicle, véhicule de transfert automatique) se déroulent dans les halles de la base européenne de lancement à Kourou (Guyane française). Le satellite devrait être lancé le 5 juin 2013 à bord d'une fusée Ariane 5 et s'arrimer quelques jours plus tard à la Station spatiale internationale (ISS).

Sur proposition de la délégation suisse, l'Agence spatiale européenne ESA a donné à l'ATV4 le nom d'*Albert Einstein*.

(Source: [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR)



European Space Agency  
Agence spatiale européenne



# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## Sommet de la technologie L'innovation Suisse prend de la hauteur!

Formation, recherche et innovation sont des thèmes prioritaires de la communication internationale 2012-2015 de la Confédération suisse.

Le prochain événement marquant est la traversée des Etats-Unis par étapes que doivent accomplir les Suisses Bertrand Piccard et André Borschberg à bord de leur avion solaire. Sous le slogan « An idea born in Switzerland », le projet Solar Impulse montrera de façon saisissante aux Etats-Unis les capacités d'innovation de la Suisse. Le soutien de la Confédération, sous l'égide de Présence Suisse, unité compétente au sein du DFAE, est important. Parallèlement, Présence Suisse et les représentations suisses aux Etats-Unis organisent une campagne de communication qui abordera le thème de l'innovation par le biais de débats, d'événements de réseautage et d'outils d'information, notamment une série de posters.



Au Chili, le thème de l'innovation sera également à l'honneur cette année. Le président Piñera a décrété l'année 2013 « année de l'innovation ». La Suisse y voit une occasion d'apporter une contribution thématique. L'ambassade de Suisse à Santiago de Chile organise, avec le soutien de Présence Suisse, un cycle de projets complet qui consistera en des séminaires sur l'énergie solaire ou sur des pionniers de l'innovation suisse, par exemple, manifestations devant apporter des suggestions ou tout du moins susciter des questionnements sur des thèmes de société.

Avec comme objectif de renforcer le rayonnement de la Suisse en tant que pôle industriel et de recherche et de positionner notre pays comme une référence en termes de formation professionnelle duale, Présence Suisse a reçu mi-mars, avec le soutien du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), une délégation composée de représentants américains de haut rang issus du domaine de la formation. Des visites dans des écoles et des entreprises ont permis aux membres de cette délégation d'avoir un aperçu direct du système de formation professionnelle duale en vigueur en Suisse. Il a ainsi été possible de démontrer concrètement ce qui contribue à placer la Suisse parmi les pays les plus compétitifs et les plus innovants au monde.

(Source: [http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/prskom/e\\_card0.html](http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/prskom/e_card0.html))

# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## Utilisation du vote électronique lors de la votation populaire fédérale du 9 juin 2013

Le Conseil fédéral a approuvé les demandes de douze cantons qui souhaitent utiliser le vote électronique lors de la votation populaire fédérale du 9 juin 2013. Quelque 163 000 électeurs auront ainsi la possibilité de voter par voie électronique.

Tous les douze cantons ont déjà procédé à des essais de vote électronique avec succès.

Par sa décision, le Conseil fédéral a approuvé les demandes des cantons de Berne, de Lucerne, de Fribourg, de Soleure, de Bâle-Ville, de Schaffhouse, de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie, de Thurgovie, de Neuchâtel et de Genève. Il donne ainsi à 163 000 électeurs la possibilité de voter par voie électronique le 9 juin 2013; ce nombre correspond à 3,2 % de l'électorat suisse total (5 160 000 électeurs) et au tiers du nombre maximal d'électeurs autorisés à voter par voie électronique (10 %) en vertu de l'ordonnance du 24 mai 1978 sur les droits politiques (ODP, RS 161.11). Les électeurs suisses de l'étranger restent le groupe cible prioritaire. Dans dix cantons, seul ce groupe d'électeurs sera comme jusqu'à présent autorisé à voter par voie électronique. Dans le canton de Genève, outre les Suisses de l'étranger, quelque 71 500 électeurs domiciliés dans le canton pourront participer aux essais de vote électronique. Le canton de Neuchâtel permet pour sa part au maximum à 25 000 électeurs domiciliés sur son territoire de voter par voie électronique.

(Source : Chancellerie fédérale)

## Changement dans la pratique de la loi sur la nationalité suisse

La législation actuelle sur la nationalité suisse permet aux descendants d'une femme suisse qui, à l'époque, a perdu sa nationalité suisse par mariage avec un citoyen français, sous certaines conditions, de déposer une demande de naturalisation facilitée. Jusqu'à l'automne de l'année dernière, cette possibilité était limitée à 3 générations, c'est-à-dire à la femme elle-même, ses enfants et encore ses petits-enfants.

Depuis Novembre 2012, les arrière-petits-enfants peuvent également déposer une demande de naturalisation s'ils remplissent les deux conditions suivantes : qu'ils soient nés après le 14.06.1981 et que l'un des parents soit déjà naturalisé au moment de la demande.

Pour plus de renseignements, visitez le site

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps/eur/vfra/gclyon/natur.html>



# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## Temps de travail et jour de congés dans le monde en 2012

### Nettes différences régionales

La comparaison régionale révèle une répartition inchangée du temps de travail annuel depuis 2009. Avec 2154 heures en moyenne, les villes asiatiques restent en tête, devant l'Afrique (2138 heures), le Proche-Orient (2023 heures) et l'Amérique du Sud (1989 heures). Les régions où l'on consacre le moins de temps au travail sont l'Amérique du Nord (1904 heures), l'Océanie (1849 heures), l'Europe de l'Est (1829 heures) et l'Europe de l'Ouest (1757 heures). Aucune des villes d'Europe de l'Ouest n'atteint la moyenne des 72 villes recensées qui est de 1915 heures de travail par an.

Alors que la moyenne mondiale est restée quasiment inchangée depuis trois ans (2009: 1902 heures), certaines villes ont enregistré d'importantes évolutions. Celles-ci s'expliquent, d'une part, par une nette modification du temps de travail hebdomadaire (p. ex. Bogota) mais, d'autre part, aussi par des variations du nombre de jours fériés légaux (p. ex. Buenos Aires).

Ce ne sont pas seulement 9000 kilomètres qui séparent Mexico de Paris, se sont aussi plus de 800 heures de travail annuelles. Avec respectivement 2375 et 1558 heures, les deux capitales marquent les extrêmes de la fourchette de temps de travail annuel dans la statistique de cette année. Cette différence est notamment due au fait que les travailleurs dans la métropole française ont cinq fois plus de vacances que leurs homologues mexicains. Paris et Lyon sont les villes du monde – et donc aussi d'Europe de l'Ouest – où l'on passe le moins de temps sur le lieu de travail alors que Zurich et Genève enregistrent, avec Rome, les temps de travail annuels les plus longs d'Europe de l'Ouest.

### Environ 5 semaines de vacances en Europe

La répartition régionale des temps de travail se reflète aussi dans les congés payés. Il existe par contre d'importants écarts en Amérique du Sud et en Asie. Avec seulement six jours, Mexico affiche le moins de jours de congé de toutes les villes considérées. A l'inverse, São Paulo dépasse les villes d'Europe de l'Ouest avec 30 jours de congés payés en moyenne. Les travailleurs interrogés à Bangkok ont en moyenne droit à seulement sept jours de congés payés, nettement moins que ceux à Tokyo (17 jours) ou Mumbai (20 jours), mais bénéficient de 14 jours fériés qui viennent s'ajouter aux congés payés.

# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## Temps de travail et jour de congés

Villes	Heures de travail par an	Congés par an
Barcelone	1761	29
Bangkok	2312	7
Buenos Aires	1831	13
Berlin	1742	29
Bogota	1981	15
Genève	1893	20
Hong Kong	2296	12
Lyon	1642	27
Mexico	2375	06
Mumbai	2251	20
Nairobi	2197	22
New York	2062	13
Paris	1558	30
Rome	1899	22
São Paulo	1810	30
Tokio	2012	17
Zurich	1887	24

Observation: Il n'y a pas une corrélation directe entre nombre d'heures de travail et productivité. En effet, selon une étude du Prof. Jean-François Jamet, *la productivité horaire de la main-d'œuvre de l'UE est inférieure de 18% à celle des États-Unis et supérieure de 10 % à celle du Japon. Au sein de l'UE, les différences sont considérables entre États membres. Les pays d'Europe centrale et orientale présentent une productivité horaire encore très éloignée de celle des pays d'Europe occidentale. Certains pays comme la France ou l'Irlande disposent au contraire d'une productivité horaire supérieure à celle des États-Unis.* ([http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe](http://www.robert-schuman.eu/question_europe)).

Source: UBS – Prix et salaires, une comparaison du pouvoir d'achat dans le monde. La dernière édition de *Prix et Salaires 2012* étudie 72 villes dans 58 pays.



# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## Affaires consulaires

### Helpline DFAE

La Helpline DFAE fait office de guichet unique pour toute question ayant trait aux services consulaires, **365 jours par année**, 24h/24 depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012.

Tél. Suisse: 0800 24 7 365

Tél. depuis l'étranger: +41 800 24 7 365

Fax: +41 31 322 78 66

E-mail : [helpline@eda.admin.ch](mailto:helpline@eda.admin.ch)



### Appel gratuit (depuis l'étranger avec Skype)

Attention: un message d'erreur apparaîtra si l'application Skype n'est pas installée sur votre ordinateur ou smartphone. Dans ce cas, veuillez tout d'abord procéder à son installation

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/dfa/orgcha/sectio/condir/sercit/hplne.html>

### Conseils aux voyageurs fournis par le DFAE sur Twitter @travel\_EDA-DFAE

Les Conseils aux voyageurs fournis par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) donnent des informations sur la situation sécuritaire à l'étranger. Ils viennent compléter les autres sources. Les voyageurs sont seuls responsables de la préparation et de l'organisation de leur voyage.

Depuis peu, ce service est offert sur la plateforme Twitter au nom de @travel\_EDA-DFAE



travel\_EDA-DFAE

@travel\_edadfae

Reisehinweise des Dep. für Auswärtige Angelegenheiten Conseils aux voyageurs du Dép. des affaires étrangères Consigli di viaggio del Dip. degli affari esteri  
Bern <http://www.eda.admin.ch/reisehinweise>

### Le DFAE lance la plateforme Internet «Itineris»

Les voyageurs ont dès à présent la possibilité de s'enregistrer par Internet auprès du DFAE. Autre nouveauté, le DFAE publie désormais également des conseils aux voyageurs pour l'Espagne, le Portugal, la Grèce et le Royaume-Uni, destinations touristiques d'Europe occidentale.

[https://www.itineris.eda.admin.ch/home?language\\_code=fr](https://www.itineris.eda.admin.ch/home?language_code=fr)

itineris

Online-Registrierung für Schweizerinnen und Schweizer auf Auslandsreisen  
Inscription en ligne pour les Suisses voyageant à l'étranger  
Registrazioni online per Svizzeri in viaggio all'estero  
Online registration for Swiss citizens travelling abroad

# Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Strasbourg

No 2 / 2013 – mars 2013

## Maintenez à jour vos coordonnées

Merci de bien vouloir contacter le Consulat général si vous changez d'adresse électronique. Veuillez également nous communiquer immédiatement tout changement d'état civil, d'adresse, de numéro de téléphone et/ou de fax.

## Liens utiles

Consulat général de Suisse : [www.eda.admin.ch/strasbourg](http://www.eda.admin.ch/strasbourg)

Gouvernement : [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

Portail suisse : [www.ch.ch](http://www.ch.ch)

Présence suisse (PRS) : [www.image-suisse.ch](http://www.image-suisse.ch)

Actualité suisse dans le monde : [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch)

Tourisme : [www.myswitzerland.com](http://www.myswitzerland.com)

Information : [www.swissworld.org](http://www.swissworld.org)

Economie : [www.osec.ch](http://www.osec.ch)

Divers : [www.switzerland.com](http://www.switzerland.com)

## Contact / Impressum

Consulat général de Suisse

23 rue Herder

67083 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03 88 35 00 70

Téléfax : 03 88 36 73 54

Internet : [www.eda.admin.ch/strasbourg](http://www.eda.admin.ch/strasbourg)

Mail : [stc.vertretung@eda.admin.ch](mailto:stc.vertretung@eda.admin.ch)

Si vous souhaitez recevoir cette Newsletter directement, veuillez contacter le Consulat général de Suisse à Strasbourg

***Nous souhaiterions beaucoup vous fournir cette « Newsletter » dans toutes les langues nationales. Malheureusement, nos ressources limitées ne nous le permettent pas, ce que nous regrettons.***

Abonnez-vous également au bulletin culturel qui vous est offert régulièrement par voie électronique.

[stc.informations@eda.admin.ch](mailto:stc.informations@eda.admin.ch)